

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**COMMUNE D'ESTAGEL**

**Conseil Municipal**

Compte rendu sommaire de la séance du 4 novembre 2024

**PRESENTS :** Véronique ALLARD, Georges BADRIGNANS, Pierre Marie BERNIER, Robert BILE, Michel CADE, Sandra CAZENOVE-VALENTI, Claude DUMARCEY, Roger FERRER, Marie-Claude FERRIS, Antoine LOPEZ, René MONIER, Fatma NASRI

**ABSENTS :** Doriane LUZ-GARAU, Suzanne WOLFF

**PROCURATIONS :** Maëva RIGAT à Antoine LOPEZ

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Michel CADE

La majorité des conseillers municipaux étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Monsieur Michel CADE est désigné comme secrétaire de séance. En outre, il est décidé d'adjoindre à cette secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Didier CALVET, Secrétaire Général, qui assistera à la séance sans participer aux délibérations.

**Informations au Conseil Municipal**

Néant

**01 – Demande aide ANCT – Projet des Arcades**

La délibération est reportée à une date ultérieure.

**02 – Convention de servitudes avec Enedis**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature d'une convention de servitudes signée le 16/03/2023 entre ENEDIS et la commune pour le raccordement électrique de l'avenue du Docteur Cartade.

A présent Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer l'acte authentique réitérant les termes de ladite convention.

Ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique réitérant les termes de la convention précitée.

### **03 – Convention de mutualisation de moyens entre le collège d'Estagel et la commune pour la restauration des élèves du primaire**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une convention avec le collège « Irène Joliot Curie » d'Estagel pour la restauration des élèves du 1<sup>er</sup> degré de l'école primaire d'Estagel.

Cette convention est prévue pour une durée de 3 ans couvrant les périodes scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.

Elle consiste principalement en la mise à disposition d'un personnel communal d'une part pour le nettoyage de la vaisselle et l'entretien des locaux (plonge, réfectoire) de 13 heures à 15 heures,

D'autre part une personne encadrante par tranche de 25 élèves pour la surveillance des élèves et l'aide au passage au self-service et retour des plateaux, et une personne pour l'entretien des locaux jusqu'à 15 heures après le départ des élèves.

Entendu la lecture de la convention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée avec le collège « Irène Joliot Curie » pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, pouvant être renouvelée une fois pour l'année scolaire 2027-2028.

### **4 – Décision modificative n° 2 du Budget Principal**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires sur l'opération « 984 cimetière » et propose la décision modificative n°2 suivante :

INVESTISSEMENT		DEPENSES
Art. 2188	Opération 984 cimetière	+7 800 €
Art. 231	Opération 954 aménagement nouvelle mairie	-7 800 €
TOTAL		0 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la décision modificative n° 2 du Budget Principal proposée.

## **5 – Questions diverses**

Néant

Clôture de la séance à 19h00

**Vu pour être affiché le 4 novembre 2024, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.**

**Le Secrétaire,  
Michel CADE**

**À Estagel, le 4 novembre 2024  
Le Maire,  
Roger FERRER**